



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Dégraisseur industriel HydroForce® (vrac)

Numéro(s) de produit: 14418

Utilisation du produit: Dégraisseur d'usage polyvalent

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Peut causer des brûlures cutanées et oculaires. Nocif si avalé ou respiré.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide rouge, odeur agréable

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Son contact peut causer une irritation importante notamment des rougeurs et des brûlures selon la quantité et la durée.

PEAU: Peut causer une irritation cutanée modérée à sévère. Un contact prolongé ou répété peut causer des brûlures cutanées.

INHALATION: L'inhalation d'une petite quantité peut causer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée peut causer des brûlures aux voies respiratoires.

INGESTION: L'ingestion d'une petite quantité peut causer une irritation légère à modérée du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une plus grande quantité peut causer une irritation du tractus gastro-intestinal.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Inconnu

État physique aggravé par exposition: Troubles cutanés ou oculaires préexistants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: **Dégraissage industriel HydroForce®** (vrac)

Numéro(s) de produit: **14418**

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	70 - 80
Tripopylène glycol méthyl éther	25498-49-1	3 - 8
Métasilicate de sodium	6834-92-0	2 - 5
Éther monoéthylrique du dipropylèneglycol	34590-94-8	2 - 5
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1 - 3
Mélange de détergent	propriété	5 - 10

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de brûlures chimiques. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. Faire boire 2 à 3 verres d'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair:	Aucune	Limite d'explosion supérieure:	ND
Température d'autoallumage:	Aucune	Limite d'explosion inférieure:	ND

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Employer des agents d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.

Produits de combustion: Aucune

Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Nom du produit: Dégraissage industriel HydroForce® (vrac)

Numéro(s) de produit: 14418

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les mains après l'utilisation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol: ND

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Tripopylène glycol méthyl éther	NE	NE	NE	NE	NE		
Métasilicate de sodium	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther monoéthylique du dipropylèneglycol	100	NE	100	150(s)	NE		ppm
Hydroxyde de potassium	2 (c)(v)	NE	2 (c)	NE	NE		mg/m ³
Mélange de détergent	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)		(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour

Nom du produit: Dégraisseur inudstriel HydroForce® (vrac)

Numéro(s) de produit: 14418

établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale:

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée:

Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: rouge

Odeur: plaisante

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 1.078

Point d'ébullition initial: ~ 100,00°C

Point de congélation: ~ 0°C

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: ND (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: 13.05

Composés Organiques volatiles:	(concentré)	Pds %: 3.96	<u>g/L</u> : 42.7	<u>lb/gal</u> : 0.36
	(à dilution)	Pds %: 0.4	<u>g/L</u> : 4.27	<u>lb/gal</u> : 0.04

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Garder éloigné de la chaleur et des rayons du soleil.

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, acides forts

Produits à décomposition dangereuse: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Tripopylène glycol méthyl éther	3 200 mg/kg	> 20 mL/kg	Aucunes données
Métasilicate de sodium	1 153 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Éther monoéthylique du dipropylèneglycol	5,5 ml/kg	10 ml/kg	Aucunes données
Hydroxyde de potassium	273 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Mélange de détergent	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Nom du produit: **Dégraissant industriel HydroForce®** (vrac)

Numéro(s) de produit: **14418**

Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Tripopylène glycol méthyl éther	Non	Non	Non	E (moyen)	Inconnu
Métasilicate de sodium	Non	Non	Non	E (sévère) / S (sévère) / R (sévère)	Inconnu
Éther monoéthylique du dipropylèneglycol	Non	Non	Non	E (moyen) / R (moyen)	Non
Hydroxyde de potassium	Non	Non	Non	E (sévère) / S (modéré) / R (modéré)	Non
Mélange de détergent	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré) /	Inconnu

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Téatogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Tripopylène glycol méthyl éther 96 heures LC50, Tête-de-boule: 11 619 mg/L
48 heures LC50, daphnie magna: >10 000 mg/L
Métasilicate de sodium - 96 heures EC50 Daphnie magna: 216 mg/L
Persistance / Dégradabilité: Biodégradabilité conforme aux normes OECD 301B = 48,8 %
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce liquide fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA à l'égard de la corrosivité portant le code de déchet D002. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
La dilution de ce produit ou le mélange avec d'autres produits doit faire l'objet d'essais pour le classement sur le plan de l'élimination de déchets dangereux. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U.
(terre):

Liquides corrosifs, n.s.a. (Hydroxyde de potassium et métasilicate de sodium), UN1760, 8, PGII

ICAO/IATA (air): Liquides corrosifs, n.s.a. (Hydroxyde de potassium et métasilicate de sodium), UN1760, 8, PGII

Nom du produit: Dégraissage industriel HydroForce® (vrac)

Numéro(s) de produit: 14418

IMO/IMDG (eau): Liquides corrosifs, n.s.a. (Hydroxyde de potassium et métasilicate de sodium), UN1760, 8, PGII, quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Hydroxyde de potassium (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: D1B, E

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

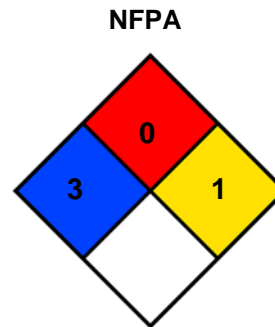
Réglementation complémentaire: Aucune

Nom du produit: **Dégraissage industriel HydroForce®** (vrac)

Numéro(s) de produit: 14418

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	3
Inflammabilité:	0
Réactivité:	1
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 433E
Date de révision: 03/24/2017

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Règlements

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT: Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale

NA Non applicable
ND Non défini
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle
Ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail